



SOCIETE D'EQUIPEMENT DOMESTIQUE ET MENAGER

« **EQDOM** »

NOTE D'OPERATION

Emission d'un emprunt obligataire ordinaire d'un montant maximum de 1,5 milliard de dirhams

Type	Ordinaire
Montant Maximum de l'émission	1 500 000 000 MAD
Maturité	4 ans
Valeur Nominale	100 000 MAD
Taux d'intérêt facial	Fixe entre 2,67% et 2,77%, en référence au taux souverain de maturité équivalente 4 ans, fixe, amortissable annuellement, calculé à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des Bons du Trésor telle que publiée par Bank Al Maghrib en date du 12 novembre 2019, soit un taux de 2,37%, augmenté d'une prime de risque entre 30 et 40 pbs
Prime de risque (pbs)	[30-40] pbs
Négociabilité des Titres	gré à gré
Mode de Remboursement	Amortissement annuel linéaire
Période de souscription	Du 21 au 25 novembre 2019 inclus
Méthode d'allocation	Adjudication à la Hollandaise

LE PROSPECTUS VISE PAR L'AMMC EST CONSTITUE DE :
DE LA PRESENTE NOTE D'OPERATION
DU DOCUMENT DE REFERENCE D'EQDOM ENREGISTRE PAR L'AMMC LE 13/11/2019 SOUS LA REFERENCE EN/EM/004/2019

La souscription au présente obligation est réservée aux investisseurs qualifiés de droit marocain listé dans la présente note d'opération.

ORGANISME CONSEIL ET CHARGE DU PLACEMENT



Visa de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC)

Conformément aux dispositions de la circulaire de l'AMMC prise en application de l'article 5 du Dahir n° 1- 12- 55 du 28 décembre 2012 portant promulgation de la loi n° 44-12 relative à l'appel public à l'épargne et aux informations exigées des personnes morales et organismes faisant appel public à l'épargne, le présent prospectus a été visé par l'AMMC en date du 14/11/2019 sous la référence sous la référence VI/EM/028/2019.

La présente note d'opération ne constitue qu'une partie du prospectus visé par l'AMMC. Ce dernier est composé également du document de référence enregistré le 13/11/2019 sous la référence EN/EM/004/2019.

AVERTISSEMENT

Le visa de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte sur le prospectus composé de la présente note d'opération et du document de référence enregistré sous la référence EN/EM/004/2019 en date du 13 novembre 2019.

Les investisseurs potentiels sont appelés à prendre connaissance des informations contenues dans l'ensemble des documents précités avant de prendre leur décision de participation à l'opération objet de la présente note d'opération.

Le visa de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en instruments financiers comporte des risques.

L'AMMC ne se prononce pas sur l'opportunité de l'opération proposée ni sur la qualité de la situation de l'émetteur. Le visa de l'AMMC ne constitue pas une garantie contre les risques associés à l'émetteur ou aux titres proposés dans le cadre de l'opération objet du présent prospectus.

Ainsi l'investisseur doit s'assurer, préalablement à la souscription, de la bonne compréhension de la nature et des caractéristiques des titres offerts, ainsi que de la maîtrise de son exposition aux risques inhérents auxdits titres.

A cette fin, l'investisseur est appelé à :

- Attentivement prendre connaissance de l'ensemble des documents et informations qui lui sont remis, et notamment celles figurant à la section « Facteurs de Risques » ci-après ;
- Consulter, en cas de besoin, tout professionnel compétent en matière d'investissement dans les instruments financiers.

Le prospectus précité ne s'adresse pas aux personnes dont les lois du lieu de résidence n'autorisent pas la participation à l'opération proposée.

Les personnes en la possession desquelles ledit prospectus viendrait à se trouver, sont invitées à s'informer et à respecter la réglementation dont ils dépendent en matière de participation à ce type d'opération.

L'organisme placeur ne proposera les instruments financiers objet du prospectus précité qu'en conformité avec les lois et règlements en vigueur dans tout pays où il fera une telle offre.

Ni l'AMMC ni EQDOM n'encourent de responsabilité du fait du non-respect de ces lois ou règlements par l'organisme placeur.

ABREVIATIONS

AMMC	Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
APSF	Association Professionnelle des Sociétés de Financement
CMR	Caisse Marocaine de Retraite
Dh	Dirham
KDh	Millier de dirhams
MDh	Million de dirhams
OPCVM	Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
SGMB	Société Générale Marocaine de Banques
SICAV	Société d'investissement à capital variable
TCN	Titre de créance négociable

SOMMAIRE

PARTIE I. ATTESTATIONS ET COORDONNEES	5
I.1. LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'EQDOM.....	6
I.3. L'ORGANISME CONSEIL	7
I.4. RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE.....	8
I.5. COORDONNEES DE L'AGENCE DE NOTATION.....	9
PARTIE II. PRESENTATION DE L'OPERATION	10
II.1. STRUCTURE DE L'OFFRE	11
II.2. INVESTISSEURS VISES PAR LE PROGRAMME	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
II.3. INSTRUMENTS FINANCIERS OFFERTS	11
II.3.A. CARACTERISTIQUES DES OBLIGATIONS A EMETTRE.....	11
II.3.B. FACTEURS DE RISQUES LIES A L'INSTRUMENT FINANCIER OFFERT	12
II.4. CADRE DE L'OPERATION	13
II.5. OBJECTIFS DE L'EMISSION.....	14
II.6. NOTATION D'EQDOM	14
II.7. CHARGES LIEES A L'OPERATION	15
II.8. DEROULEMENT DE L'OPERATION.....	15
II.8.A. CALENDRIER DE L'OPERATION	15
II.8.B. ORGANISME PLACEUR ET INTERMEDIAIRES FINANCIERS.....	16
II.8.C. MODALITES DE SOUSCRIPTION DES OBLIGATIONS	16
II.8.D. MODALITES D'ALLOCATION.....	17
II.8.E. MODALITES D'ANNULATION DES ORDRES.....	18
II.8.F. MODALITES DE REGLEMENT / LIVRAISON DES TITRES	18
PARTIE III. MODELE DE BULLETIN DE SOUSCRIPTION	19
PARTIE IV. ANNEXES	21

Partie I. Attestations et coordonnées

I.1. Le Président du Conseil d'administration d'EQDOM

Dénomination ou raison sociale	EQDOM
Représentant légal	Khalid CHAMI
Fonction	Président du Conseil d'administration
Adresse	127, Bd Zerktouni, Casablanca
Numéro de téléphone	05.22.77.92.02
Numéro de télécopieur	05.22.25.00.08
Adresse électronique	Khalid.chami@EQDOM.co.ma

ATTESTATION

Le Président du Conseil d'Administration atteste qu'il assume la responsabilité des informations contenues dans le prospectus composé de la présente note d'opération et du Document de Référence d'EQDOM enregistré par l'AMMC en date du 13/11/2019 sous la référence EN/EM/004/2019.

Il atteste que lesdites informations sont conformes à la réalité, et que les documents précités comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs potentiels pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives d'EQDOM. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Par ailleurs, il atteste que les documents précités ont été réexaminés et que l'ensemble des informations qu'il contiennent demeurent valides et ne nécessitent aucune actualisation ou rectification.

Casablanca, le 13/11/2019

M. Khalid CHAMI
Président du Conseil d'Administration

I.3. Le Conseiller Financier

Dénomination ou raison sociale	Société Générale Marocaine de Banques
Représentant légal	Abdelhaq BENSARI
Fonction	Directeur – Direction du Conseil
Adresse	55, Bd Abdelmoumen, Casablanca
Numéro de téléphone	05.22.02.00.60
Numéro de télécopieur	05.22.43.10.55
Adresse électronique	abdelhaq.bensari@socgen.com

ATTESTATION

La présente note a été préparée par nos soins et sous notre responsabilité. Elle fait partie du prospectus complété par le Document de Référence d'EQDOM enregistré par l'AMMC en date du 13/11/2019 sous la référence EN/EM/004/2019.

Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations contenues dans les documents précités.

Ces diligences ont concerné les volets opérationnels et juridiques relatif à EQDOM ainsi que les aspects relatifs à l'opération à travers :

- Les commentaires et analyses fournis par les dirigeants d'EQDOM et recueillis par nos soins lors de la procédure de due diligence effectuée auprès de ceux-ci ;
- Les procès-verbaux des Conseils d'Administration et des Assemblées Générales d'EQDOM tenus durant les exercices 2016, 2017, 2018 et de l'exercice en cours jusqu'à la date de visa du présent prospectus.

Par ailleurs, nous attestons avoir procédé au réexamen des documents précités en effectuant les diligences nécessaires pour nous assurer de l'ensemble des informations qu'ils contiennent demeurent valides et ne nécessitent aucune actualisation ou rectification.

EQDOM est une filiale à 53,72% de SGMB. Nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandatés.

Casablanca, le 13/11/2019

Abdelhaq BENSARI
Directeur du Conseil

I.4. Le Conseiller Juridique

Dénomination ou raison sociale	KETTANI LAW FIRM
Représentant légal	Nadia KETTANI
Fonction	Associée Sénior
Adresse	8, Rue Lahcen Basri Casablanca 20000 Maroc
Numéro de téléphone	+212 522 438 900
Adresse électronique	Nadia@kettlaw.com

ATTESTATION

L'opération objet du présent prospectus est conforme aux dispositions statutaires de la Société EQDOM et à la législation marocaine en vigueur.

KETTANI LAW FIRM SCP
Représentée par Me. Nadia Kettani

I.5. Responsable de l'information financière

Dénomination ou raison sociale	EQDOM S.A.
Responsable de la communication	Naofal ZAZ
Fonction	Directeur financier
Adresse	127, Bd Zerktouni, Casablanca
Numéro de téléphone	05.22.77.98.50
Numéro de télécopieur	05.22.99.23.37
Adresse électronique	naofal.zaz@eqdom.co.ma

I.6. Coordonnées de l'agence de notation

Dénomination ou raison sociale	FITCH RATINGS LIMITED
Adresse	30 North Colonnade - Londres E14 5GN
Numéro de téléphone	+44 20 3530 1223

Partie II. Présentation de l'opération

II.1. Structure de l'offre

La présente Opération porte sur un montant global maximum d'un milliard cinq cent millions (1 500 000 000) de dirhams.

EQDOM envisage l'émission de quinze mille (15 000) titres obligataires ordinaires, non cotés, d'une valeur nominale de cent mille (100 000) dirhams.

II.2. Instruments financiers offerts

II.2.a. Caractéristiques des obligations à émettre

Nature des titres	Obligations ordinaires non cotées, entièrement dématérialisées par inscription en compte auprès des intermédiaires financiers habilités et admises aux opérations du Dépositaire Central (Maroclear)
Forme juridique	Obligations au porteur
Plafond de l'émission	1 500 000 000 MAD
Nombre maximum de titres à émettre	15 000
Valeur nominale unitaire	100 000
Prix de souscription	Au pair, 100% de la valeur nominale
Maturité	4 ans
Période de souscription	Du 21 au 25 novembre inclus
Date de jouissance	27/11/2019
Date d'échéance	27/11/2023
Méthode d'allocation	Adjudication à la hollandaise
Taux d'intérêt facial	Taux fixe (sera déterminé à l'issue de la souscription et communiqué par l'organisme centralisateur Société Générale Maroc aux investisseurs par tout moyen jugé utile (email, courrier, etc.)). Il sera également communiqué sur le site internet d'EQDOM. Le taux d'intérêt facial est déterminé en référence au taux souverain de maturité équivalente 4 ans, fixe, amortissable annuellement, calculé à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des Bons du Trésor telle que publiée par Bank Al Maghrib en date du 12 novembre 2019, soit un taux de 2,37%, augmenté d'une prime de risque comprise entre 30 et 40 points de base, soit un taux compris entre 2,67% et 2,77%.
Prime de risque	Entre 30 et 40 points de base
Mode de calcul des intérêts	Les intérêts seront calculés selon la formule suivante : capital restant dû x taux d'intérêt facial
Paiement du coupon	Les coupons seront servis annuellement à chaque date d'anniversaire de la date de jouissance de l'émission, soit le 27 novembre de chaque année, ou le 1er jour ouvré suivant cette date si celle-ci n'est pas ouvrée. Aucun report des intérêts ne sera possible dans le cadre de cette Opération.
Négociabilité des titres	De gré à gré. Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions de l'émission à la libre négociabilité de ces obligations.
Remboursement principal	Le remboursement du principal de l'emprunt, objet de la présente note d'opération, sera effectué annuellement et de manière linéaire à chaque date d'anniversaire de la date de jouissance de l'émission ou le 1er jour ouvré suivant cette date si celle-ci n'est pas ouvrée.
Remboursement anticipé	EQDOM s'interdit de procéder au remboursement anticipé des obligations, objet de la présente émission. Toutefois, EQDOM se réserve le droit de procéder, avec l'accord préalable de Bank Al-Maghrib, à des rachats d'obligations sur le marché secondaire, à condition que les dispositions légales et réglementaires le permettent, ces rachats étant sans conséquences pour un souscripteur souhaitant garder ses titres jusqu'à l'échéance normale et sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal. Les obligations ainsi rachetées, ne pourront être annulées qu'après l'accord de Bank Al-Maghrib.
Clause d'assimilation	Les obligations émises par EQDOM ne font l'objet d'aucune assimilation aux titres d'une émission antérieure. Au cas où Eqdom émettrait ultérieurement de nouveaux titres jouissant à tous égards de droits identiques à ceux de la présente émission, elle pourra, sans requérir le consentement des porteurs, à condition que les contrats d'émission le prévoient, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives, unifiant ainsi l'ensemble des opérations relatives à leur gestion et à leur négociation.
Rang de l'emprunt	Les obligations émises par EQDOM et leurs intérêts constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'Emetteur, venant au

		même rang entre eux et toutes les autres dettes chirographaires, présentes ou futures de l'Emetteur.
Garantie remboursement	de	Les obligations émises par EQDOM ne font l'objet d'aucune garantie.
Notation		Les obligations émises par EQDOM n'ont pas fait l'objet d'une demande de notation.
Droit applicable		Droit marocain.
Jurisdiction compétente		Tribunal de Commerce de Casablanca.
Représentation obligataires	des	En attendant l'Assemblée Générale des Obligataires, le Conseil d'Administration d'EQDOM, tenu en date du 14/11/2019, désigne M. Mohamed HDID en tant que mandataire provisoire des détenteurs des obligations. Cette décision prendra effet dès l'ouverture de la période de souscription. En outre, le Conseil d'Administration s'engage à procéder à la convocation de l'assemblée générale des obligataires pour nommer le représentant définitif de la masse des obligataires, et ce dans un délai de 6 mois, à compter de l'ouverture de la période de souscription. M. Mohamed HDID n'entretient aucune relation capitalistique ou d'affaires avec EQDOM.

II.2.b. Cas de défaut

Constitue un cas de défaut (un « Cas de Défaut »), le défaut de paiement de tout ou d'une partie du montant de l'annuité constituée de l'amortissement du capital et des intérêts, dû par la Société au titre de toute Obligation sauf si le paiement est effectué dans les 14 jours ouvrés suivant sa date d'exigibilité.

En cas de survenance d'un Cas de Défaut, le Représentant de la Masse des Obligataires doit adresser sans délai une mise en demeure à la Société pour remédier au Cas de Défaut avec injonction de payer tout montant en annuité due par la Société dans les 14 jours ouvrés suivant la mise en demeure.

Si la Société n'a pas remédié au Cas de Défaut dans les 14 jours ouvrés suivant la date de réception de la mise en demeure, le Représentant de la Masse pourra après convocation de l'assemblée générale des obligataires, et sur décision de cette dernière statuant dans les conditions de quorum et de majorité prévues par la loi et sur simple notification écrite adressée à l'Émetteur, avec copie au domiciliataire et à l'AMMC, rendre exigible la totalité de l'émission, entraînant de plein droit l'obligation pour la Société de rembourser lesdites Obligations à hauteur du montant en capital majoré des intérêts courus depuis la dernière date de paiement d'intérêt et augmenté des intérêts échus non encore payés. Le capital étant le capital restant dû.

II.2.c. Facteurs de risques liés à l'instrument financier offert

Risque de liquidité

Les souscripteurs aux obligations ordinaires d'EQDOM peuvent être soumis à un risque de liquidité du titre sur le marché secondaire de la dette privée. En effet, dépendamment des conditions du marché (liquidité, évolution de la courbe des taux, etc.), la liquidité des titres obligataires EQDOM peut se trouver momentanément affectée.

Risque de taux

L'émission obligataire objet de la présente note d'opération est prévu à taux fixe, calculé sur la base de la courbe secondaire des Bons du Trésor telle que publiée par Al Maghrib en date du 12 novembre 2019. Ainsi, la valeur des obligations à taux fixe pourrait varier à la hausse ou à la baisse, dépendamment de l'évolution de la courbe des taux de référence du marché secondaire des Bons Du Trésor publiée par Bank Al Maghrib.

II.3. Cadre de l'opération

Le Conseil d'Administration, réuni le 10 juin 2019, décide de proposer à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires d'autoriser l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant maximum de trois milliards (3 000 000 000) MAD avec ou sans appel public à l'épargne, pendant une période de 5 ans, d'en arrêter les modalités et de déléguer tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour la mise en œuvre dudit emprunt avec faculté de subdélégation au Président.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 12 juillet 2019, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration et constatant que les conditions de l'article 293 de la loi n°17-95 sur les sociétés anonymes telle que modifiée et complétée sont satisfaites, autorise le Conseil d'Administration à procéder, en une ou plusieurs fois, à l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant nominal maximum de 3 000 000 000 de dirhams avec ou sans appel public à l'épargne en application des dispositions des articles 292 à 315 de la loi n° 17-95 sur les sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée.

Les émissions ainsi autorisées peuvent être réalisées en une ou plusieurs tranches pendant une période de 5 ans, soit jusqu'au 11 juillet 2024.

L'assemblée Générale Ordinaire limite le montant de chaque émission au montant souscrit.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Ordinaire délègue, en vertu de l'article 294 de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée, au Conseil d'Administration tous pouvoirs à l'effet :

- Dans un délai de 5 ans à compter de la présente assemblée (Assemblée Générale Ordinaire du 12 juillet 2019), sur ses seules décisions, de fixer les modalités, notamment la date d'émission de l'emprunt, le montant de l'emprunt, le nombre et les caractéristiques des obligations, leur prix d'émission, le taux d'intérêt fixe ou variable, leur taux de jouissance, leur prix de remboursement, et la nature définitive de la ou des émission(s) obligataire(s) réalisée(s) ;
- De recueillir les souscriptions et les versements ;
- De signer tout contrat d'émission d'obligations ;
- De réaliser définitivement la ou lesdites émissions(s) ;
- Et d'une manière générale, de prendre toutes les mesures utiles, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur lors de ces émissions.

Le Conseil d'Administration, réuni le 14 novembre 2019, a décidé l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant global d'un milliard cinq cent millions de dirhams (1 500 000 000 MAD). Il a également arrêté les caractéristiques et les modalités dudit emprunt obligataire, telles qu'elles sont décrites dans la présente note d'opération.

II.4. Objectifs de l'émission

L'emprunt obligataire, objet de la présente note d'opération, permet à EQDOM de renforcer sa présence sur le marché des capitaux et de diversifier ses sources de financement.

Dans cette optique, le recours par EQDOM au marché obligataire vise principalement :

- ✓ Le financement de son activité ;
- ✓ La diversification des sources de financement et la poursuite de l'optimisation des coûts de financement ;
- ✓ La consolidation de son image vis-à-vis des principaux partenaires et le renforcement de son positionnement en tant qu'émetteur sur le marché des capitaux.

II.5. Garantie de bonne fin

La présente émission n'est assortie d'aucune garantie de bonne fin.

II.6. Investisseurs visés par l'Opération

Les souscripteurs visés sont les investisseurs qualifiés de droit marocain listés ci-dessous¹ :

- ✓ les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) régis par le Dahir portant loi n°1-93-213 du 4 rabii II 1414 (21 septembre 1993) relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières ;
- ✓ les compagnies financières visées par le Dahir n° 1-14-193 portant promulgation de la loi n° 103- 12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés ;
- ✓ les établissements de crédit visés par le Dahir n° 1-14-193 portant promulgation de la loi n° 103- 12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés ;
- ✓ les entreprises d'assurance et de réassurance agréées et telles que régies par la loi 17-99 portant code des assurances ;
- ✓ la Caisse de Dépôt et de Gestion ; et
- ✓ les organismes de pension et de retraite institués par des textes légaux propres ou visés au chapitre II du titre II de la loi 64-12 portant création de l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale et soumis au contrôle de ladite autorité.

La limitation de la souscription aux investisseurs qualifiés de droit marocain a pour objectif de faciliter la gestion des souscriptions sur le marché primaire. Il reste entendu que tout investisseur désirant acquérir les obligations pourra s'en procurer sur le marché secondaire.

II.7. Impacts de l'opération

II.7.a. Impact sur le Capital

L'opération sujet de la présente Note d'Opération n'a aucun impact sur le capital social d'EQDOM.

II.7.b. Impact sur l'actionnariat

L'opération sujet de la présente Note d'Opération n'a aucun impact sur l'actionnariat d'EQDOM.

II.7.c. Impact sur la composition des organes de gouvernance

L'opération sujet de la présente Note d'Opération n'a aucun impact sur la composition des organes de gouvernance d'EQDOM.

¹ Sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires ainsi que des règles prudentielles les régissant

II.7.d. Impact sur les orientations stratégiques de l'émetteur et ses perspectives

Par la présente émission, EQDOM renforcera ses financements ce qui va lui permettre de poursuivre le développement de son activité tout en optimisant son coût de financement.

II.8. Charges liées à l'opération

Les frais de l'Opération à la charge de l'Emetteur sont de l'ordre de 0,3% HT du montant de l'Opération. Ils comprennent notamment les charges suivantes :

- les frais légaux ;
- les commissions du conseil financier ;
- la commission du conseil juridique ;
- les frais de placement ;
- les frais de communication ;
- la commission relative à Maroclear ;
- la commission relative au visa de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux.

II.9. Charges supportées par les souscripteurs

Les souscripteurs ne supporteront aucune charge dans le cadre de la souscription aux obligations de la présente opération et ne seront de ce fait redevables d'aucune charge ou commission envers l'organisme placeur.

Toutefois, les souscripteurs prendront à leur charge, conformément au contrat les liant aux différents prestataires, les frais relatifs au règlement livraison, le cas échéant.

II.10. Déroulement de l'opération

II.10.a. Calendrier de l'opération

N°	Etapes	Date
1	Obtention du visa de l'AMMC	14/11/2019
2	Publication de l'extrait du Prospectus sur le site de l'Emetteur	14/11/2019
3	Publication du communiqué de presse par l'Emetteur dans un journal d'annonces légales	19/11/2019
4	Ouverture de la période de souscription	21/11/2019
5	Clôture de la période de souscription	25/11/2019
6	Centralisation des ordres de souscription par Société Générale Maroc	25/11/2019
7	Allocation des titres	25/11/2019
8	Communication des résultats de l'opération aux souscripteurs	26/11/2019
9	Règlement / Livraison	27/11/2019
10	Publication des résultats de l'Opération et des taux retenus dans un journal d'annonces légales par l'Emetteur et sur son site internet	28/11/2019

II.10.b. Organisme placeur et intermédiaires financiers

Conseiller financier	Société Générale Marocaine de Banques 55, Bd Abdelmoumen, Casablanca
Organisme placeur	Société Générale Marocaine de Banques 55, Bd Abdelmoumen, Casablanca
Domiciliaire assurant le service financier des titres et centralisateur de l'émission	Société Générale Marocaine de Banques 55, Bd Abdelmoumen, Casablanca

EQDOM est une filiale à 53,72% de SGMB.

II.10.c. Modalités de souscription des obligations

PERIODE DE SOUSCRIPTION

La période de souscription à la présente émission débutera le 21 novembre 2019 et sera clôturée le 25 novembre 2019 inclus.

IDENTIFICATION DES SOUSCRIPTEURS

L'organisme placeur doit s'assurer de l'appartenance du souscripteur à l'une des catégories définies ci-dessus. A cet effet, ils doivent obtenir une copie du document qui l'atteste et la joindre au bulletin de souscription. L'organisme placeur doit s'assurer que le représentant bénéficie de la capacité à agir soit en sa qualité de représentant légal soit au titre d'un mandat dont il bénéficie.

	Documents attestant de l'appartenance à la catégorie
OPCVM de droit marocain	Photocopie de la décision d'agrément ; et Numéro de certificat de dépôt au greffe du tribunal pour les FCP, ou numéro de registre de commerce et le numéro de certificat de dépôt au greffe du tribunal pour les SICAV.
Investisseurs qualifiés de droit marocain (hors OPCVM)	Modèle des inscriptions au registre de commerce comprenant l'objet social faisant ressortir leur appartenance à cette catégorie.

MODALITES DE SOUSCRIPTION

Les souscripteurs peuvent formuler une ou plusieurs demandes de souscription en spécifiant le nombre de titres demandés et le taux souscrit en pourcentage par palier de un (1) point de base (arrondi à deux chiffres après la virgule) dans la fourchette du taux indiqué, bornes comprises. Les demandes de souscription sont cumulatives quotidiennement, par montant de souscription, et les souscripteurs pourront être servis à hauteur de leur demande et dans la limite des titres disponibles.

L'émission obligataire objet de la présente note d'opération est plafonnée à 1 500 000 000 de dirhams.

Il n'est pas institué de plancher de souscription au titre de l'émission d'obligations objet de la présente note d'opération

Les souscripteurs adressent leurs demandes de souscription à l'organisme placeur.

Les titres sont payables au comptant en un seul versement le 27 novembre 2019. Les ordres de souscription sont irrévocables au terme de la clôture de la période de souscription.

Dans le cas d'un mandat de gestion de portefeuille comportant une clause expresse le permettant, le mandataire peut procéder à la souscription en lieu et place du mandant.

Tout bulletin de souscription doit être signé et daté par le souscripteur ou son mandataire et transmis à l'organisme placeur.

Toutes les souscriptions doivent être faites en numéraire et doivent être exprimées en nombre de titres.

Les ordres de souscription seront collectés, tout au long de la période de souscription, par le biais de l'organisme placeur. Dès la clôture de la période de souscription, chaque souscripteur devra informer son teneur de compte de sa souscription dans le cadre de la présente Opération.

Chaque souscripteur devra remettre à 16h00 au plus tard, tout au long de la période de souscription, un bulletin de souscription dûment signé, ferme et irrévocable, sous pli fermé à l'Organisme Placeur ou l'envoyer par fax au numéro 05 22 22 36 39 selon le modèle joint dans le présent document.

Dans le cas où les bulletins de souscription sont envoyés par fax, l'organisme chargé du placement doit confirmer leur réception (par email ou tout autre moyen jugé utile). Les bulletins de souscription sont irrévocables après la clôture de la période de souscription.

Société Générale Marocaine de Banques est chargée du traitement des ordres de souscription et du rejet des demandes ne respectant pas les modalités énoncées dans la présente note.

Les souscripteurs peuvent formuler une ou plusieurs demandes de souscription en spécifiant le nombre de titres demandés et la prime de risque souhaitée. Celles-ci (les demandes de souscription) sont cumulatives quotidiennement par montant de souscription et taux (spread demandé). Les souscripteurs pourront être servis à hauteur de leur demande et dans la limite des titres disponibles.

Toutes les souscriptions ne respectant pas les conditions d'identification et les modalités sus mentionnées seront frappées de nullité.

L'Organisme Placeur s'engage à ne pas accepter d'ordres de souscription collectées par une autre entité ou tout ordre collecté en dehors de la période de souscription.

II.10.d. Modalités de centralisation des ordres

Au cours de la période de souscription, un état récapitulatif des souscriptions enregistrées dans la journée sera préparé par Société Générale Marocaine de Banque.

En cas de non souscription pendant la journée, l'état des souscriptions devra être établi avec la mention «Néant».

A la clôture de la période de souscription, soit le 25 novembre 2019, l'organisme en charge du placement devra établir un état récapitulatif définitif, détaillé et consolidé des souscriptions qu'il aura reçues.

Il sera procédé, à 17h00, à la fin de la période de souscription, soit le 25 novembre 2019 :

- l'annulation des demandes qui ne respectent pas les conditions et les modalités de souscription susmentionnées ;
- la consolidation de l'ensemble des demandes de souscription recevables, c'est-à-dire, toutes les demandes de souscription autres que celles frappées de nullité ;
- l'allocation selon la méthode définie dans la sous-partie « Modalités d'allocation » ci-après.

Le jour suivant la clôture de l'opération, Société Générale Marocaine de Banques remettra à l'AMMC un état définitif consolidant l'intégralité des souscriptions qu'elle aura recueillies.

II.10.e. Modalités d'allocation

L'allocation des titres sera effectuée à la clôture de la période de souscription, soit le 25 novembre 2019. Les demandes exprimées seront servies jusqu'à ce que le montant maximum de l'émission soit atteint.

METHODE D'ADJUDICATION : ADJUDICATION A LA HOLLANDAISE

L'organisme de placement retiendra les soumissions aux taux les plus bas jusqu'à ce que le plafond de l'émission soit atteint dans la limite du montant de l'opération, soit 1,5 milliard de dirhams. Chaque investisseur retenu sera servi au taux avec lequel il a soumissionné et à la prime à l'émission demandée (par palier de un (1) point de base).

Si le montant souscrit est supérieur au montant plafonné, les demandes exprimées aux taux les plus bas seront servies en priorité et intégralement. Celles retenues au taux le plus élevé, correspondant au taux limite retenu, feront l'objet d'une allocation au prorata, sur la base d'un taux d'allocation déterminé par le rapport : « Quantité de titres restants / Quantité demandée au taux limite ». Si le nombre de titres à répartir, en fonction de la règle du prorata déterminée ci-dessus, n'est pas un nombre entier, ce nombre de titres sera arrondi à l'unité inférieure. Les rompus seront alloués, par palier d'un titre par souscripteur, avec priorité aux demandes les plus fortes.

Dans le cas où l'emprunt obligataire n'est pas totalement souscrit à l'expiration du délai de souscription, le montant de la présente émission pourra être limité au montant des souscriptions effectivement collectées.

A l'issue de la séance d'allocation, un procès-verbal d'allocation (détaillé par catégorie de souscription) sera établi par Société Générale Marocaine de Banques.

L'allocation sera déclarée et reconnue « définitive et irrévocable » à l'issue de ladite séance et suite à la signature dudit procès-verbal.

II.10.f. Modalités d'annulation des ordres

Toute souscription qui ne respecte pas les conditions contenues dans la présente note d'opération est susceptible d'annulation par l'organisme de placement.

II.10.g. Modalités de règlement / livraison des titres

REGLEMENT LIVRAISON

Le règlement/livraison entre l'Emetteur et les souscripteurs s'effectuera dans le cadre de la filière de gré à gré offerte par la plateforme de dénouement Maroclear et se fera à la date de jouissance prévue le 27 novembre 2019. Les titres sont payables au comptant, en un seul versement.

Société Générale Marocaine de Banques se chargera à la date de jouissance de l'inscription en compte des obligations.

DOMICILIATION DES TITRES

Société Générale Maroc est désignée en tant que domiciliataire de l'Opération, chargée de représenter EQDOM auprès du Dépositaire Central et d'exécuter pour son compte toutes les opérations inhérentes aux titres émis dans le cadre de l'émission obligataire, objet de la présente note d'opération.

MODALITES DE PUBLICATION DES RESULTATS DE L'OPERATION

Les résultats de l'Opération seront publiés le 28 novembre 2019 dans un journal d'annonces légales par EQDOM ainsi que sur son site internet.

Partie III. Modèle de bulletin de souscription

BULLETIN DE SOUSCRIPTION FERME ET IRREVOCABLE EMISSION D'OBLIGATIONS EQDOM

Destinataire :

Date :

IDENTIFICATION DU SOUSCRIPTEUR

Dénomination ou Raison sociale :

Qualité souscripteur² :

Siège social :

Nationalité du souscripteur :

Adresse :

Téléphone :

Numéro et Nature du document exigé :

Nom et Prénom signataire :

Fonction signataire :

N° de compte titre :

N° de compte espèce :

Nom du teneur de compte :

Mode de paiement :

CARACTERISTIQUES DE L'OPERATION

Plafond	1 500 000 000 MAD
Maturité	4 ans
Taux d'intérêt facial	Fixe entre 2,67% et 2,77%, en référence au taux souverain de maturité équivalente 4 ans, fixe, amortissable annuellement, calculé à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des Bons du Trésor telle que publiée par Bank Al Maghrib en date du 12 novembre 2019, soit un taux de 2,37%, augmenté d'une prime de risque entre 30 et 40 pbs
Prime de risque	[30-40] pbs

MODALITES DE SOUSCRIPTION

Nombre de titres demandé	Prime de risque souscrite
Montant global en dirhams	

Nous souscrivons sous forme d'engagement ferme et irrévocable à l'émission obligataire de EQDOM à hauteur du montant total ci-dessus. Nous avons pris connaissance que l'allocation se fera selon la méthode d'adjudication dite à la hollandaise. Dès la clôture de la période de souscription, nous informerons notre teneur de compte de la présente souscription et l'autorisons, par la présente, à débiter notre compte du montant correspondant aux obligations EQDOM qui nous seront attribuées. L'exécution du présent bulletin de souscription est conditionnée par la disponibilité des obligations EQDOM.

Cachet et signature du souscripteur

(Précédé de la mention Lu et Approuvé)

Avertissement :

« L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que tout investissement en instrument financier comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse, sous l'influence des facteurs internes ou externes à l'émetteur.

Le souscripteur reconnaît avoir lu le prospectus relatif à l'opération visée par l'AMMC et déclare adhérer à l'ensemble des règles et conditions de l'offre qui y sont présentées »

¹Code d'identité : Registre de commerce pour les personnes morales, Numéro et date d'agrément pour les OPCVM

²Qualité du souscripteur : A Etablissements de crédit B OPCVM C Sociétés d'assurances, organismes de retraite et de prévoyance

Partie IV. Annexes

Annexe 1 : Document de référence

https://eqdom.ma/old/upload/MoDUle_3/File_3_197.pdf

Annexe 2 : Méthodologie de calcul du taux d'intérêt facial

Détermination du taux d'intérêt applicable aux obligations: 4 ans amortissable à taux fixe

Le taux de rendement des obligations à taux fixe est obtenu en ajoutant au taux souverain une prime de risque. Le taux souverain étant celui des Bons du Trésor de même nature (amortissable sur 4 ans). Ce titre n'existant pas sur le marché, il doit être reconstitué à partir de la seule courbe réellement observée sur le marché, à savoir la courbe des taux *in fine*.

La méthodologie est la suivante

- La reconstitution de la courbe zéro coupon à partir de la courbe *in fine* ; et
- Le calcul du taux d'intérêt facial linéaire amortissable correspondant à un prix de 100% à partir des flux futurs (capital + intérêts) actualisés par la courbe zéro coupon.

Construction de la courbe Zéro coupon

Construction de la courbe Zéro coupon :

La courbe zéro coupon est obtenue par la méthode de proche en proche à partir de la courbe *in fine* (déduite par interpolation de la courbe BAM) de la manière suivante :

- $Z_1 = T_1$; et
- Z_2 est calculé grâce à l'équation : $1 = T_2/(1 + Z_1) + (1 + T_2) / (1 + Z_2)^2$

En effet, un titre *in fine* à 2 ans portant un taux égal au taux de rendement T_2 est valorisé au pair (100%). Or, sa valeur est également obtenue en actualisant ses flux par les taux zéro coupon.

Plus généralement, pour $n > 1$, Z_n est obtenu à partir de T_n et des Z_i ($i < n$), grâce à l'équation :

$$\sum_{i=1}^{n-1} \frac{T_n}{(1 + Z_i)^i} + \frac{1 + T_n}{(1 + Z_n)^n} = 1$$

La courbe zéro coupon obtenue en date du 12 novembre 2019 se présente comme suit :

Maturité	Taux ZC
1 an	2.305%
2 ans	2.333%
3 ans	2.396%
4 ans	2.381%

Calcul du taux de rendement

Si $T_{\text{réf.}}$ est le taux recherché, il doit vérifier l'équation suivante :

$$\sum_{i=1}^4 \frac{F_i}{(1 + Z_i)^i} = 1$$

où $F_i = 1/4 + [1 - (i-1) \cdot 1/4] \cdot T_{\text{amort 4 ans}}$

Cette équation permet donc d'obtenir le taux à 4 ans amortissable.

Compte tenu de la courbe fixée au 12 novembre 2019, on obtient : **$T_{\text{réf.}} = 2.37\%$**